

Paris, 29 octobre 2009

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2009**  
**DU CONSEIL DE QUARTIER MUETTE NORD**

Le trente septembre deux mille neuf, à dix huit heures, les membres du Conseil de quartier Muette Nord se sont réunis à la bibliothèque du Trocadéro.

Etaient présents :

Mme KHOURY, Mme BALDINI, M. HERVOUET DES FORGES

Mme HUNTER, Mme GASECKI, M. GILLERON

Mme BARON, Mme BERNANOSE, M. SAUGEY, M. de CHAZEUX, M. SIMEONI,  
Mme MALAQUIN

Etaient excusés :

M. GOASGUEN, Mme GIAZZI, Mme DREYFUSS, Mme BRASSEUR, M. ALPHAND,  
M. LAURET

Mme AUBE, M. BAVIERE, Mme BECQUEY, M. DAUMOINX, Mme ALLARD,  
M. ANDRE, M. CROMBAC, M. DUCREY, M. MAURIN, Mme MOÏSE

**Mme KHOURY** ouvre le conseil de quartier en rendant hommage à Pierre-Christian TAITTINGER, ancien Maire du 16<sup>e</sup>, décédé le 27 septembre dernier.

## 1- Approbation du compte rendu de la séance du 4 mars 2009.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

## 2- AUTOLIB'

**Mme GASECKI** de la section territoriale de voirie du 16<sup>e</sup> présente le projet aux conseillers de quartier.

Autolib' sera accessible uniquement sur abonnement (présentation du permis), pas de réservation obligatoire de la voiture mais offrira, en revanche, la possibilité de réserver la place d'arrivée. Le système, destiné à des déplacements courts, en complément des autres modes de transport, fonctionnera en libre service, 24h/24h.

La Ville de Paris a proposé à 80 communes du cœur de l'agglomération de participer au projet, 24 communes ont délibéré, une vingtaine sont susceptibles de les rejoindre.

Un syndicat mixte est responsable de l'appel d'offre, de l'implantation du service Autolib' et de la gestion pour les membres du Syndicat. Autolib' est une délégation de service public d'une durée d'environ 10 ans.

Suite aux études qui ont été faites, la tarification retenue est la suivante 15 - 20 € par mois d'abonnement puis 4 à 5 € par demi-heure d'utilisation. Une tarification spéciale sera mise en place pour les entreprises et les familles.

Le suivi du positionnement des véhicules en temps réel par l'opérateur, la réservation de la place d'arrivée lors de la prise en main et le maillage étendu de stations permettront une régulation des flux de véhicules entre les stations. Le ré-acheminement des véhicules ne se fera qu'en dernier recours.

Les études marketing préparatoires et notamment une enquête d'opinion menée sur un échantillon de 500 personnes (population parisienne de 18 ans et +) montre que 73% des personnes interrogées sont favorables au concept d'automobiles en libre-service et 65% sont prêtes à l'utiliser (71% pour des destinations à Paris et 29% en banlieue) Les motifs de déplacements sont les suivants : faire des courses (16% à Paris, 6% en banlieue), sortie en journée ou le week-end (21% à Paris, 9% en banlieue), sorties le soir (19% à Paris, 4% en banlieue), trajet domicile travail et université (8 % à Paris, 5% en banlieue).

Principes d'implantation :

L'objectif est d'établir un maillage dense de petites stations, de desservir les centralités génératrices de déplacements, de privilégier les secteurs mixtes (habitat, emploi, commerce, loisirs) et favoriser les emplacements sur voirie (visibilité)

Le nombre de stations à Paris est de 700 dont 500 en voirie (4 places) et en banlieue jusqu'à 900 stations sur voirie (6 places) soit un total de 4000 places. La répartition des stations par arrondissement est fonction de l'intensité des déplacements.

Concernant les stations en parcs souterrains l'implantation se fera dans les parcs concédés, parcs commerciaux privés et parcs des bailleurs sociaux, 10 places par station, proches de l'entrée (stations multiples possibles).

L'implantation des stations de surface sera faite dans les secteurs mixtes et à forte demande en déplacements avec une préférence pour les axes fréquentés et les intersections en prenant compte des emplacements de marché, de manifestations et de la géographie de « Paris Respire».

La station est composée :

- d'une borne électrique installée par le délégataire, le design proposé par le délégataire est approuvé par la CMU et les ABF, 1 borne par place
- d'arceaux de protection au choix du délégataire
- de panneaux d'indications réglementaires

Le calendrier est le suivant :

- Création du syndicat mixte : été 2009
- Lancement de l'appel d'offre de la délégation de service public : automne 2009
- Attribution de la DSP : dernier semestre 2010
- Mise en service d'Autolib' : premier semestre 2011

Pour le quartier Muette Nord cela représente 24 places en surface.

**Mme BERNANOSE** demande comment cela se passe en cas de verbalisation du véhicule.

**Mme HUNTER** répond que le conducteur est responsable comme pour une location traditionnelle.

**Une personne du public** estime que 24 places, cela représente beaucoup dans ce quartier qui ne possède qu'un parking et accueille de nombreux bâtiments administratifs (Mairie, Sécurité Sociale, la Poste, écoles...) sans compter les places pour handicapés, les zones de livraisons et transports de fonds et les stations Vélib'.

**Mme GASECKI** ajoute que l'objectif est de mutualiser les besoins, et éviter l'achat d'un deuxième véhicule par famille, des véhicules qui par conséquent ne stationneront pas sur la voie publique.

**Une personne du public** craint que la situation ne soit la même que pour les Vélib', c'est-à-dire des stations vides d'un côté et pleines de l'autre.

**M. SAUGEY** estime, compte tenu de son expérience, que ce dispositif va devoir faire face à de nombreux problèmes. En particulier des problèmes techniques de recherche opérationnelle pour l'ordinateur qui gèrera le système ou encore les dégradations sur les véhicules.

**Mme GASECKI** précise que toutes les dégradations sont à la charge du délégataire.

**M. GILLERON** ajoute que le système d'abonnement permet d'identifier l'utilisateur.

**M. SAUGEY** doute que l'on puisse retrouver l'utilisateur qui a dégradé le véhicule s'il a été utilisé plusieurs fois dans la journée et savoir lequel des conducteurs est responsable. De plus, les coûts liés à la réparation d'une voiture sont bien plus élevés que ceux des vélos. Il paraît ainsi difficile pour le délégataire de maintenir ses tarifs.

**Mme KHOURY** estime que les tarifs ne sont pas compétitifs par rapport aux taxis

**M. SAUGEY** se demande comment l'on va s'assurer que la personne abonnée est bien celle qui utilise la voiture.

**Mme GASECKI** répond que c'est la même chose dans le cas d'une location.

**M. SAUGEY** doute que le ré-acheminement ne se fasse qu'en dernier recours, il se demande comment il sera organisé et si l'on verra des camions chargés de véhicules traverser Paris.

**Mme GASECKI** précise que tout cela sera soumis à discussion avec les candidats lors de l'appel d'offre. Celui qui sera choisi sera celui qui répondra au mieux à toutes ces contraintes. Concernant les tarifs, elle rappelle que le coût de revient d'un véhicule à l'année, pour un particulier, est de 5 000 € en moyenne.

**M. de CHAZEUX** demande : si la Ville de Paris devra revoir les tarifs à la hausse dans le cas où l'appel d'offre serait infructueux.

**M. GILLERON** répond que non, un autre appel d'offre serait lancé, c'est le principe de la délégation de service public.

**Mme GASECKI** ajoute que la Ville de Paris participe à l'aménagement des stations et que la Région apporte 5 millions d'euros.

### 3- Carte interactive sur le site Internet de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme KHOURY** rappelle l'existence de la carte interactive sur le site de la Mairie. Cette carte a besoin d'être alimentée. Mme KHOURY invite les conseillers de quartier à apporter leurs contributions.

### 4- Gêne systématique du restaurant de La Gare le matin et le soir.

**Mme BERNANOSE** précise que c'est un sujet récurrent et que, malheureusement, la situation ne s'arrange pas.

**Mme HUNTER** a pris contact avec l'établissement pour le rappeler à ses obligations. Elle rappelle que l'activité des voituriers n'est pas réglementée mais qu'il faut trouver un équilibre entre les intérêts de tous et permettre aux restaurateurs d'exercer leur activité. Néanmoins, le Directeur a été mis en demeure et le site est sous surveillance y compris sur les modalités de livraisons.

**Mme KHOURY** précise que le restaurant est un grand établissement qui peut accueillir jusqu'à 300 personnes, ce qui explique peut être que les contraintes soient plus importantes.

**M. SAUGEY** ajoute que, suite à un changement de direction, le rapport qualité.prix s'est sensiblement amélioré et que l'on peut donc s'attendre à une plus grande fréquentation de l'établissement.

#### 5- Non respect du passage piéton au niveau du 1 rue Saunière.

**Mme KHOURY** précise qu'il s'agit de stationnement de véhicules sur le passage piéton.

**Mme HUNTER** va faire mettre le site sous surveillance.

#### 6- Signalisation des voies réservées aux cyclistes jardin du Ranelagh.

**Mme BERNANOSE** propose d'ajouter aussi un panneau réservé et/ou une signalisation au sol réservé aussi aux piétons afin de réduire la vitesse de certains vélos et permettre aux passants sur certains passages d'emprunter ces voies, notamment avec de jeunes enfants. Ce type de signalisation est appliqué dans des villes de province et permet de faire cohabiter intelligemment cyclistes et piétons.

**Mme GASECKI** répond que la signalisation actuelle semble satisfaisante puisque les zones sont différenciées avec des matières et des couleurs différentes.

**M. SAUGEY** est convaincu que cette piste est dangereuse et qu'il y aura un accident grave un jour ou l'autre.

**Mme GASECKI** rappelle que le choix d'une piste sur le trottoir à été fait pour éviter la suppression de places de stationnement. Le problème est celui du respect des zones. Elle peut essayer de renforcer la signalisation mais en usage normal il n'y a pas de problème.

**Mme BERNANOSE** ajoute que la signalisation à Arcachon est particulièrement efficace.

#### 7- Stade de la Muette : demande de maintien des créneaux pour les entraînements de foot des enfants et d'accès au terrain pour tout entraînement de foot.

**Mme BERNANOSE** précise que le sujet préoccupe de nombreux parents qui s'inquiètent de la fermeture du stade Jean Bouin aux scolaires et aux associations.

**M. HERVOUET DES FORGES** en a bien conscience et suit le dossier avec la plus grande attention. Le 16<sup>e</sup> est contre ce projet inutile, coûteux et qui pose le problème particulier des

scolaires et associations sportives (athlétisme et hockey), sachant que 4 500 scolaires l'utilisent quotidiennement.

L'impact se fera ressentir sur tous les terrains de sport de l'ouest parisien et plus particulièrement sur le stade de la Muette qui dispose d'un équipement mixte football-hockey qui serait le seul à pouvoir accueillir le club de Hockey de Paris Jean Bouin qui tient à rester sur le 16<sup>e</sup> et devrait partager les créneaux horaires. Or les créneaux sont déjà pleins. De plus, M. HERVOUET DES FORGES souhaite que le stade de la Muette reste un équipement de football et refuse que les enfants de Passy soient transférés ailleurs. Il a réuni les présidents des clubs concernés mais il n'y a pas de solution, la Mairie de Paris n'en propose aucune d'acceptable. L'Etat ne s'est pas prononcé pour une éventuelle construction sur l'hippodrome d'Auteuil et la plaine de jeux de Bagatelle n'est pas adaptée à la pratique du sport des scolaires.

Il paraît difficile de trouver des solutions.

**Mme BALDINI** souligne que le transfert des élèves en car vers d'autres structures pose un réel problème en terme de développement durable.

**Mme BERNANOSE** demande de quelles manières les parents d'élèves peuvent aider.

**M. HERVOUET DES FORGES** invite tous ceux qui le souhaitent à venir manifester le 18 octobre à partir de 11h devant le stade Jean Bouin. Il affirme que ce n'est pas un projet politique mais un projet personnel du Maire de Paris qui porte un impact sur tout le sport parisien et contribue à la hausse des impôts. Tout le monde est contre ce projet et se bat. Au-delà de l'argent, c'est un problème d'espace puisqu'à terme, 5,5 hectares dévolus au sport de proximité seront donnés au sport professionnel.

M. HERVOUET DES FORGES encourage les conseillers de quartier et le public à faire part de leur désaccord dans le cadre de l'enquête publique faite à la Mairie.

## 8- Enterrement des conteneurs à verre.

**Mme BALDINI** indique qu'à Paris, sur 1080 conteneurs à verre, 30 sont enterrés. Les colonnes aériennes ont l'avantage d'être accessibles et facilement déplaçables. Le sous sol parisien est déjà très occupé et il est difficile de trouver des endroits accessibles avec suffisamment de place. Cependant, un nouveau mobilier vient d'être validé et 4 exemplaires en seront prochainement installés sur Paris dans le cadre de réaménagements de voirie. Il faut savoir que leur coût est 4 fois plus élevé qu'une colonne classique. Mme BALDINI y est très favorable.

## 9- Présence de rats dans le jardin du Ranelagh.

**Mme BALDINI** souligne que le jardin du Ranelagh est l'objet d'importantes préoccupations en matière de propreté. De nombreuses souillures résultent de fêtes et pique-niques qui ont lieu le soir, surtout l'été, le phénomène s'est accentué avec l'apparition des rassemblements organisés via des réseaux sociaux type « Facebook » et qui génèrent un véritable surplus de déchets à traiter.

**M. GILLERON** indique que les aires de jeux sont triées en priorités, le lendemain, avant l'arrivée des enfants. Les déchets les plus difficiles à traiter sont les morceaux de verre qui restent dans les pelouses. C'est donc l'incivilité des pique-niqueurs qui est en cause, les déchets attirent les déchets et les déchets attirent les rats ; les déchets alimentaires étant un facteur aggravant.

Comme c'est le cas à chaque signalement de rats, le Service Municipal d'Action de Salubrité et d'Hygiène a été saisi. Ce service intervient pour déterminer les actions à mener et le traitement adéquat. Ils y sont donc allés lundi dernier et aucune trace de rats n'a été relevée. Néanmoins, le personnel des jardins reste vigilant, particulièrement autour des aires de jeux et des débouchés.

**Mme BALDINI** indique qu'une réunion s'est tenue avec la Direction de la Protection et de la Prévention pour demander des rondes de nuit dans ces jardins.

Mme BALDINI ajoute que l'expérience de piétonisation du jardin de Ranelagh a été un franc succès et sera reconduite l'année prochaine.

## 10- Entretien du jardinet jouxtant le bureau de Poste rue de la Pompe.

**M. GILLERON** indique que la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement a réalisé un diagnostic végétal et de maçonnerie et saisira le gestionnaire pour le rappeler à ses obligations puisque cet espace n'est pas géré par la Ville.

**Une personne du public** estime que cet espace est surtout dégradé par les pigeons et qu'il est nécessaire de verbaliser ceux qui les nourrissent.

**M. GILLERON** répond que les nourrisseurs de pigeons de l'arrondissement sont bien connus et régulièrement verbalisés.

**Mme BALDINI** annonce qu'un pigeonnier sera prochainement installé avenue Dôde de la Brunerie.

## 11- Préservation du patrimoine architecturale du quartier

**M. SAUGEY** rappelle qu'à l'angle de la rue Alfred Dehodencq se trouvait un hôtel particulier modern style, résidence de l'ambassade d'Arabie Saoudite. Un sinistre et un manque d'entretien ont conduit à sa dégradation. Une autorisation de démolir en vue de reconstruire a été donnée par la Préfecture de Paris malgré l'opposition de la Ville de Paris. A peine les associations avaient-elles pris connaissance du permis et déposé un référé que les travaux avaient commencé.

M. SAUGEY regrette qu'il n'y ait pas de protection pour ces immeubles qui ne sont pas classés mais qui sont très beaux et font parti du patrimoine du 16<sup>e</sup>. De nombreuses ambassades du quartier seraient ainsi tentées de faire ce qu'elles veulent.

**Mme KHOURY** propose aux conseillers de quartier, dans un premier temps, de répertorier les hôtels particuliers susceptibles de se retrouver dans la même situation afin d'essayer de les sauvegarder.

## 12- Propositions d'utilisation du budget d'investissement.

**Mme KHOURY** annonce les propositions faites par les conseillers de quartier.

- Installation d'un cendrier à l'angle de la clinique du Trocadéro.

La ville ne peut pas installer ce type de matériel, c'est à la clinique de s'en charger.

- Achat de mobilier de jardin pour la bibliothèque du Trocadéro.

La demande sera étudiée après réception de devis.

- Plantation d'un arbre à l'angle du 18 avenue Paul Doumer et du 62 rue de la tour.

Il faut lancer une étude des réseaux en sous sol.

- Amélioration de la signalétique du marché de Passy.

Il convient de s'adresser au gestionnaire du marché.

- Aménagement de la place à la sortie de Gerson, à la jonction Émile Augier-Jules Sandeau, Octave Feuillet et Verdi afin d'éviter un stationnement anarchique et dangereux

- Réaménagement de la place de Passy : le long du trottoir en face de la station Vélib'

De tels aménagements ne pourraient être pris en charge sur les budgets des conseils de quartier compte tenu du coût que cela représente.

**Mme GASECKI** précise qu'un aménagement dans ce secteur entraînerait la suppression de places de stationnement.

- Achat de décorations de Noël pour la rue de Passy, la place de Passy et la rue de l'Annonciation.

Le conseil de quartier vote à l'unanimité l'utilisation du budget d'investissement pour l'achat d'un arbre avenue Paul Doumer et de décorations de Noël pour la rue de Passy, la place de Passy et la rue de l'Annonciation.

**Mme KHOURY** propose d'organiser une animation dans le cadre des fêtes de Noël rue de Passy, la place de Passy et la rue de l'Annonciation avec un ou 2 Pères Noël, un stand de maquillage pour les enfants et de la musique le samedi précédant Noël. Les dépenses liées à cette animation seront imputées au budget de fonctionnement.

Le conseil de quartier approuve ce projet à l'unanimité.

**Mme KHOURY** annonce la reconduction de la chasse aux œufs et un projet de troc mode, un vide grenier spécialisé dans la mode, avec des animations autour de ce thème qui pourraient être réalisées en collaboration avec le lycée Octave Feuillet, spécialisé dans l'apprentissage des métiers de la mode au mois de juin 2010. Le conseil de quartier est enthousiaste.

Questions diverses.

**Une personne du public** signale la nécessité de protéger la traversée Trocadéro-Paul Doumer.

**Mme GASECKI** répond qu'un futur projet prévoit de modifier le trottoir et l'îlot pour faire ralentir les véhicules.

**Une personne du public** fait part d'un problème de visibilité pour les automobilistes lié au stationnement de nombreux cars place du Trocadéro.

**Mme GASECKI** répond que le stationnement est organisé mais admet le nombre croissant de véhicules, en particulier l'été.

**Une personne du public** signale des rassemblements réguliers de personnes d'origine philippine qui organisent des barbecues, place de Colombie, le week-end. Les poubelles qui restent sur place attirent les corbeaux.

**Mme HUNTER** rappelle que les barbecues sont interdits dans le Bois de Boulogne.

**Une personne du public** fait part de la circulation à grande vitesse de voitures de sport, le soir et le week end –surtout le dimanche- rue de la Pompe.

**Mme HUNTER** prend note de cette information.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15.

Mme Ijab KHOURY  
Adjointe au Maire  
Chargée des conseils de quartier  
Muette Nord et Muette Sud